

Atelier de Généalogie

1

Découverte de la généalogie Volume 1

© 2018 Rédacteur Eric Gallard

Version 2.5

Animateur Eric GALLARD

06 64 51 23 04

Table des matières

Généralités	4
Les différentes périodes de nos ancêtres	5
Les différents calendriers	5
Le calendrier Julien	5
Le calendrier Grégorien.....	5
Différences entre les calendriers julien et grégorien.....	5
Le calendrier Républicain	6
Le Calendrier Révolutionnaire	6
Les Actes paroissiaux et civils	7
Généralités	7
Les Actes.....	7
Généralités	7
La naissance.....	8
Les Parrains et Marraines	8
Le mariage	8
Le décès.....	9
Les témoins pour les trois actes.....	9
Identification des registres.....	9
Généralités	9
Reconnaissance et codification des registres avant 1789.....	9
Reconnaissance et codification des registres après 1789.....	9
Outillage nécessaire.....	10
Généralités	10
Matériel nécessaire pour l'accès le plus simple, le plus sûr et le moins cher !	10
Les bases de données	11
Généralités	11
Méthodologie pour la gestion et le stockage des données	11
Généralités	11
Les métadonnées.....	11
Le logiciel de gestion des actes.....	12
Le stockage et la sauvegarde des données	12
Le formatage ou codage des données GEDCOM	12
Notre système de codage pour gérer les fiches	12

Généralités	12
Détails de notre codage	12
Signes employés en généalogie.....	13
Sauvegarde de l'Arbre généalogique.....	13
Généralités	13
Sauvegarde (backup) de l'arbre.....	13
Les premiers documents nécessaires	14
Généralités	14
Les papiers nécessaires	14
Les documents à Consulter (Généanet).....	14
Les recensements	14
Les registres matricules.....	15
Les tables de successions et absences	15
Les archives notariales	15
Les autres types d'archives.....	16
Les Archives Départementales (AD)	17
La numérotation SOSA des Ancêtres directs.....	17
Généralités (Wikipédia).....	17
La numérotation de Sosa-Stradonitz (Gallard)	17
Exemple de numérotation SOSA ou ligne directe (lignée)	18
Que trouver dans chaque acte ? (Gallard)	18
L'acte de Naissance/Baptême	18
L'acte de Mariage	18
L'acte de Décès/Sépulture.....	18
Bibliographie	19

Généralités

Bienvenue dans notre atelier de formation afin de débiter votre parcours dans la généalogie. Vous allez créer votre arbre généalogique qui grandit comme un arbre véritable, ses branches et ses feuilles se développent au fur et à mesure du résultat de vos recherches dans les registres et documents, qui contiennent les écrits qui jalonnent chez nous une vie sur notre planète (Naissance, Mariage, Décès).

A partir du 15^{ème} siècle, les actes principaux de notre vie, vont être progressivement consignés dans les registres paroissiaux par les curés des églises de nos ancêtres. En commençant d'abord par l'acte de Baptême.

Ces actes signent les grandes étapes de notre vie à savoir notre naissance, notre ou nos mariage(s) puis enfin le décès, qui sont écrits dans les registres paroissiaux. Ces registres sont déposés aujourd'hui dans les Archives Départementales (AD).

Il y a quelques années, il fallait aller consulter les archives de chaque mairie (paroisse), il fallait donc se déplacer vers le lieu de vie de chacun de nos ancêtres, mais pour un généalogiste, il y a plusieurs lieux de vie, à savoir le lieu de naissance puis le lieu de mariage pour finir avec le lieu de décès, en sachant que bien souvent ce n'était pas le même. Progressivement, les registres ont été regroupés dans les plus grandes communes puis par département. De nos jours tout s'illumine avec deux éléments qui ont envahi en douceur et avec bonheur notre vie : **l'informatique et Internet**.

Depuis peu d'années (7 à 8) les AD ont été numérisées c'est-à-dire qu'une photo numérique de chaque page de registre est visible en permanence et à volonté sur l'écran de notre PC, tablette ou autre surface de consultation. Et depuis très peu cet acte de consultation n'est plus payant mais gratuit !

À partir de maintenant, il ne faut pas baisser les bras, loin de là !
Nous allons vous guider pas à pas dans une organisation très simple avec des étapes à suivre ainsi que les actions à faire.

Cette formation contient tout ce qui est nécessaire pour comprendre et utiliser les différents éléments pour devenir, avec patience, un(e) généalogiste amateur éclairé et satisfait.

Les différentes périodes de nos ancêtres

Les différentes périodes de vie ou notion du temps qui passe au fur et à mesure de l'évolution de notre civilisation, se résument pour un généalogiste par avant ou après l'époque de Jules César. Avant Jules César il n'y avait pas de calendrier, les gens parlaient de périodes que l'on peut qualifier comme nos saisons, « il va partir à la saison des pluies », « nous chasserons quand le soleil sera au-dessus de nos têtes » etc. Ils n'avaient pas de nom de famille ni de prénom, l'identité c'était du style « les gens à côté du pont, le fils ou la fille à La blonde ou à Jacqueline au bord de la rivière ». Les gens prenaient les prénoms de la bible, c'est pourquoi « Jean », « Jeanne » et « Marie » sont les prénoms les plus populaires. La principale langue était le latin notamment amenée par les curés de l'époque. Alors dans ces cas-là comment dater précisément les actes de la vie de nos ancêtres ?

Les différents calendriers

Le calendrier Julien

C'est grâce à Jules César, qui a instauré le premier calendrier qui jalonne le déroulement des jours, des mois et des années et que nous pouvons dater nos ancêtres jusqu'à son époque. C'est pourquoi de nos jours nous appelons ce calendrier « le calendrier Julien » qui est d'origine romaine avec chaque partie écrite en latin. Ce premier calendrier ne contenait que dix mois au début et ne commençait qu'avec l'actuel mois de mars, les premiers mois avaient pour nom celui de quelques divinités Romaines.

De nos jours, il reste de ce temps-là comme racine, les mois en « bre », par exemple « september » mot qui a été repris intégralement en anglais et qui veut dire en latin « septième mois », je vous laisse déployer votre nouvelle connaissance pour les mois suivants. Ceci dit, dans vos recherches vous aller rencontrer ces mois en « bre » tous les jours ou du moins chaque fois que vous serez devant un acte à déchiffrer. D'ailleurs, les curés écrivaient « 7bre » pour septembre, devinez pour les mois suivants ?

Le calendrier Grégorien

Le passage du calendrier julien au calendrier grégorien n'eut pas lieu au même moment partout dans le monde, ce qui n'a pas manqué de causer des confusions. Demandée par le concile de Trente, la réforme intervint au moment des guerres de religion ; le refus d'adopter le nouveau calendrier était principalement fondé sur une opposition politico-religieuse à la papauté. Il fut principalement le fait des États protestants et du monde orthodoxe dans son ensemble.

Différences entre les calendriers julien et grégorien

Dans le calendrier julien, tous les millésimes multiples de quatre sont des années bissextiles, ce qui produit un décalage d'environ 3 jours par 400 ans par rapport à l'année astronomique. Dans le calendrier grégorien, les années séculaires ne sont normalement pas bissextiles (on parle alors d'années « communes »).

Les années 1700, 1800 et 1900 furent donc bissextiles dans le calendrier julien et « communes » dans le calendrier grégorien. Par contre, les millésimes multiples de 400 (1600, 2000, 2400, 2800, 3200. etc.) sont bissextiles dans les deux calendriers.

Le calendrier julien « retarde » par rapport au calendrier grégorien. Ce retard était de 10 jours lors de l'instauration du calendrier grégorien en 1582. Du fait que les années séculaires ne sont normalement pas bissextiles dans le calendrier grégorien, le retard du calendrier julien s'accroît d'un jour par siècle, sauf à la fin des XVIe et XXe siècles. Le retard est actuellement de 13 jours.

Le changement du calendrier modifie seulement les dates (le quantième) et non les jours de la semaine. Lors de l'instauration du calendrier grégorien par exemple, le jeudi 4 octobre 1582 a été suivi par le vendredi 15 octobre 1582.

Le calendrier Républicain

Le calendrier républicain, ou calendrier révolutionnaire français, fut créé pendant la Révolution française, et fut utilisé de 1792 à 1806, ainsi que brièvement durant la Commune de Paris. Il entre en vigueur le 15 vendémiaire an II (6 octobre 1793), mais débute le 1er vendémiaire an I (22 septembre 1792), jour de proclamation de la République, déclaré premier jour de l'« ère des Français ».

Ce calendrier marque la volonté des révolutionnaires d'adopter un système universel s'appuyant sur le système décimal, **qui ne soit plus lié à la monarchie ou au christianisme**, en remplacement du calendrier grégorien. Outre le changement d'ère (renumérotation des années), il comprend un nouveau découpage de l'année, et de nouveaux noms pour les mois et les jours.

L'année du calendrier républicain était découpée en douze mois de trente jours chacun (soit 360 jours), plus cinq à six jours complémentaires (selon les années) ajoutés en fin d'année pour qu'elle reste alignée avec l'année tropique¹ (qui vaut, actuellement, environ 365.2422 jours).

Le Calendrier Révolutionnaire

Journées complémentaires du 17/09 au 21/09

1. Vendémiaire	22/09 au 21/10
2. Brumaire	22/10 au 20/11
3. Frimaire	21/11 au 20/12
4. Nivôse	21/12 au 19/01
5. Pluviôse	20/01 au 18/02
6. Ventôse	19/02 au 20/03
7. Germinal	21/03 au 19/04
8. Floréal	20/04 au 19/05
9. Prairial	20/05 au 18/06
10. Messidor	19/06 au 18/07
11. Thermidor	19/07 au 17/08
12. Fructidor	18/08 au 16/09

L'année commence au 1^{er} Vendémiaire et finit au 30 Fructidor
+ le nombre de journées complémentaires.

Les années révolutionnaires

An II 1793-1794 / An III 1794-1795
An IV 1795-1796 / An V 1796-1797
An VI 1797-1798 / An VII 1798-1799
An VIII 1799-1800 / An IX 1800-1801
An X 1801-1802 / An XI 1802-1803

¹ L'année tropique, ou année équinoxiale ou encore année solaire, est définie comme l'intervalle de temps, sur Terre, pour que le Soleil retourne à la même position dans le cycle des saisons (Wikipédia)

**An XII 1803-1804 / An XIII 1804-1805
An XIV 1805**

Les Actes paroissiaux et civils

Généralités

Les registres ont été classifiés dès le départ et nommés de façon très précise en évolution avec le nombre augmentant des populations. Mais l'acte officiel instituant la tenue obligatoire de « registres des baptêmes » date de 1539 est l'ordonnance de Villers-Cotterêts, signée par le roi François Ier, ordonnance par ailleurs célèbre par l'obligation faite d'utiliser le français dans tous les actes officiels. Seuls quatre articles de cette ordonnance sont consacrés à l'« état civil ».

Le concile de Trente, lors de sa 24^{ème} séance en date du 11/11/1563, institue la publication des Bans (Bannies) au nombre de trois et qui précèdent le mariage, impose la présence de témoins avec la nomination de ceux-ci sur le registre paroissial. L'acte devient officiel par l'apposition des deux signatures des Époux.

L'enregistrement des mariages et sépultures est imposé à partir de 1579 par l'ordonnance de Blois qui reprend des éléments du Concile de Trente. Ainsi, à partir du XVI^{ème} siècle, les baptêmes, mariages et décès sont inscrits sur les registres paroissiaux de l'Église catholique.

Loin du fait religieux s'installe une réalité civile de l'acquisition des biens dans les familles. Dès le début de cet enregistrement, on se heurte aux problèmes des protestants dont la croyance n'est pas reconnue par la monarchie française, sauf entre l'édit de Nantes (1598) et l'édit de Fontainebleau (1685). C'est en avril 1667, dans l'« ordonnance touchant réformation de la justice » (aussi dite « ordonnance de Saint-Germain-en-Laye » ou « Code Louis ») que la tenue des registres en double est en principe rendue obligatoire, réduisant fortement la perte totale des informations pour cause de troubles, guerres, incendie ou dégradations par les rongeurs. L'un des exemplaires, dit « grosse » devra être conservé par le greffe du bailliage tandis que l'autre, la « minute », après avoir été paraphé, retournera entre les mains du curé desservant la paroisse.

« L'Édit du Roy Louis XIV (1638-1715), donné au mois d'Octobre 1691, portant création des Offices de Greffiers, Conservateurs des Registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures dans les villes du Royaume ou il y a une Justice Royale, Duché Pairies et autre Juridictions pour fournir dans le mois de Décembre de chaque année à tous les curés des paroisses de leur ressort, deux registres cotés et paraphés par les dits greffiers, à la réserve des premières et dernières page qui soient signées sans frais par le juge du lieu, l'un desquels registres servira de minute, et l'autre de « grosse », pour y écrire par les curés les baptêmes, mariages, et sépultures ».

Les actes que vous pouvez voir avant toutes ces « balises », sont issues soit de contrats notariaux soit issus des actes datés officiellement dans les familles nobles.

Les Actes

Généralités

En fonction de tous ces événements qui se succèdent, il y a forcément eu des changements profonds dans la nature exacte des actes, avec notamment des significations communes mais avec des différences fondamentales. De plus, avec la révolution, les registres ont alors été rassemblés dans la

commune principale, instituant le dépôt communal (**COM**²). Le nom de famille est dit « patronymique » car donné par celui du père, de ce fait plusieurs familles peuvent avoir le même nom, même dans un même lieu. Il ne faut donc pas tomber dans le piège de constituer une famille à partir de plusieurs morceaux de familles différentes (avec le même nom).

La naissance

La naissance et le baptême prennent une signification différente pour un généalogiste. En effet on peut distinguer au niveau calendaire avec le calendrier républicain **une grande cassure qui se situe après l'année 1789** avec la révolution française. Avant cette cassure, l'unique acte officiel est l'acte de baptême, enregistré dans le registre **paroissial** des Baptêmes par le curé de la paroisse. Après 1789 l'acte de baptême n'est plus l'acte officiel, c'est l'acte de naissance qui le devient et il est enregistré dans « la maison commune » puis dans les mairies et les préfectures jusqu'à nos jours, c'est l'acte que nous connaissons aujourd'hui.

La date de naissance dans l'acte de baptême est inexistante au début car les premiers actes sont très pauvres en informations. Le temps passé entre la naissance et le baptême n'était pas plus d'un jour ou deux, car les parents voulaient rapidement faire baptiser leur enfant au vu de l'énorme taux de mortalité infantile.

Les dépôts sont différents avant et après l'édit de Louis XIV, il y avait les registres paroissiaux, après s'y ajouteront les registres recopiés, déposés au Greffe : **B**³ **COM** ou **B GRE**⁴ avec **B** pour **B**aptême, **COM** pour communal et **GRE** pour **G**reffe, et après 1789 nous aurons **N COM** ou **N GRE** avec **N** pour **N**aissance et **D COM** ou **D GRE** pour **D**écès (Gallard)

Les Parrains et Marraines

Du 15^{ème} au 16^{ème} siècle, figuraient les parrains et les marraines comme encore aujourd'hui sur les actes de baptême, mais sous un autre nom et sous la forme de quatre personnes. Le parrain était nommé "Compère" et comptait deux personnes, le "Grand compère" et le "Petit compère", le petit compère devenait grand compère quand celui-ci venait à décéder. Pour ce qui est de la marraine, c'est le même principe mais se nommait "Commère" soit "Grande Commère" et "Petite Commère". En général et par la suite deux éléments traditionnels étaient de rigueur, les nominés faisaient presque toujours partie de la famille et très important le parrain donnait toujours son prénom au nouveau-né garçon, la marraine faisant de même pour la nouveau-née fille.

Le mariage

Le mariage et l'union prennent aussi une signification différente pour un généalogiste pour les mêmes raisons que l'acte précédant, nous avons donc un mariage religieux remplacé par une union civile ou un mariage civil avec un autre dépôt : **M**⁵ **COM** et **M GRE** avec **M** pour **M**ariage (Gallard)

² **COM** pour Dépôt **Comm**unal

³ **B** pour **B**aptême

⁴ **GRE** pour dépôt des **G**reffiers

⁵ **M** pour **M**ariage

Le décès

Là aussi nous avons les mêmes changements à Partir de 1789, à savoir qu'avant 1789 il y a l'acte de **S**⁶ **COM** et **S** **GRE** et après 1789 il y a l'acte de **D**⁷écès **D** **COM** et **D** **GRE**, avec les mêmes dépôts que les deux autres actes : **COM** et **GRE**, que nous connaissons encore aujourd'hui (Gallard)

Les témoins pour les trois actes

Citer les témoins inscrits sur les actes est très important car ceux-ci, par leur description, métier ou lieu d'habitation peuvent aider à situer un lieu de vie et l'amorce d'une piste pour une autre branche familiale, il faut avouer aussi que c'est une mine d'infos pour les autres généalogistes⁸.

Identification des registres

Généralités

De la fin du 15^{ème} siècle (les années 1400), juste un peu avant le milieu du 16^{ème} siècle (1539), la langue écrite de tous les actes est le latin. Les prénoms sont écrits en latin (ex. John ou Jehan ou Johannes pour Jean avec Johanna pour Jeanne etc...), seuls les noms de Famille sont d'origine. Ce n'est qu'après 1539 que nous retrouvons les prénoms et l'écriture dans notre langue, tout ceci bien entendu diffère d'une paroisse à l'autre, d'un département à l'autre et aussi bien d'une région à l'autre (cela dépend surtout de l'époque et du curé de la paroisse tant au niveau de l'écriture que de l'orthographe).

Reconnaissance et codification des registres avant 1789

Nous trouvons dans les AD ces actes :

B **COM** ou **GRE** pour registre collection communale ou **G**reffe des **B**aptêmes.
BM **COM** ou **GRE** pour registre collection communale ou **G**reffe des **B**aptêmes et **M**ariages.
S **COM** ou **GRE** pour registre collection communale ou **G**reffe des **S**épultures.
BMS **COM** ou **GRE** pour registre collection communale ou **G**reffe des **B**aptêmes, **M**ariages et **S**épultures.

Reconnaissance et codification des registres après 1789

Nous avons une particularité à cette date parce que les curés ont continué à remplir tous les actes comme officier d'état civil en ajoutant les « Bannies (au nombre de 3) » c'est-à-dire la publication des Bans avant le mariage religieux, en l'écrivant en marge gauche « Bans » jusqu'à peu près autour de l'année 1800.

Nous trouvons alors dans les AD ces actes :

N⁹**MD** **COM** ou **GRE** pour registre collection communale ou greffe des **N**aissances, **M**ariages et **D**écès (Gallard)

⁶ **S** pour **S**épulture / Inhumation

⁷ **D** pour **D**écès

⁸ Voir plus loin la raison

⁹ **N** pour **N**aissance

NPMD COM ou **GRE** pour registre collection communale ou greffe des **N**aissances, **P**ublications¹⁰, **M**ariages et **D**écès. Il peut y avoir d'autres combinaisons de ces lettres du même style qu'avant 1789 (Gallard)

Outillage nécessaire

Généralités

Comme indiqué au début de ce guide, nous n'avons plus besoin d'un cheval ou d'une voiture, d'un solex, d'un vélo etc... pour aller consulter les registres des paroisses de chaque lieu de vie de nos ancêtres. Heureusement !

Nous avons besoin pour cela d'un PC et d'un accès internet, chose que vous trouverez facilement avec nos conseils si vous le désirez, chez votre meilleur magasin détaillant et fournisseur **FAI**¹¹ pour internet.

10

Matériel nécessaire pour l'accès le plus simple, le plus sûr et le moins cher !

1. Des stylos bille.
2. Une adresse e-mail personnelle.
3. Une calculette.
4. Cinq ou six gros cahiers à spirale.
5. Un pc portable ou une tablette (7 pouces minimum).
6. Un accès internet (je recommande Bouygues).
7. Achat d'un logiciel de Généalogie **que nous déconseillons**¹².
8. Achat de la suite **Microsoft OneNote** pour la gestion de la base de données.
9. Un abonnement annuel à **geneanet.org** (50 €) ou non car son utilisation peut être aussi gratuite, mais avec moins d'outils¹³.

Acheter un logiciel super fiable, stable avec des mises à jours continues et gratuites avec un stockage des données en ligne (Cloud) gratuit ça n'existe pas à ma connaissance. **En fait, il existe et gratuitement, avec l'abonnement à geneanet.org et il est fiable, stable et surtout très ergonomique.** Cet organisme (geneanet.org) gère plus de 3 milliard de documents, c'est le 6^{ème} site de généalogie mondial et le 1^{er} européen (en 9 langues). Avec l'abonnement dont le principe est **le libre partage**, vous pouvez le faire avec les 3 millions d'abonnés. Le partage est à double sens, vous publiez vos données et en retour vous pouvez comparer votre arbre avec tous les autres arbres et trouver facilement quelqu'un qui publie les mêmes personnes que vous (c'est donc un "Cousin") et je puis vous promettre que les récoltes seront bonnes et même colossales, même la nuit et en hiver !

Je n'ai absolument aucun lien avec cet organisme si ce n'est l'énorme satisfaction que j'en ai pour son utilisation et son efficacité grâce à l'aide du logiciel en ligne « geneweb ». Le site propose également un nombre incalculable de données, d'aide en ligne avec la possibilité de dialoguer dans ses forums d'aide et d'assistance.

¹⁰ P pour Publication des bans

¹¹ **FAI** pour **F**ournisseur d'**A**ccès **I**nternet

¹² Voir pourquoi, un petit peu plus loin, la raison.

¹³ Posez la question !

Les bases de données

Généralités

Une base de données (en anglais : database) est un outil permettant de stocker et de retrouver l'intégralité de données brutes ou d'informations en rapport avec un thème ou une activité ; celles-ci peuvent être de natures différentes et plus ou moins reliées entre elles. Dans la très grande majorité des cas, ces informations sont très structurées, et la base est localisée dans un même lieu et sur un même support. Ce dernier est généralement informatisé.

La base de données est au centre des dispositifs informatiques de collecte, mise en forme, stockage, et utilisation d'informations. Le dispositif comporte un système de gestion de base de données (SGBD) : un logiciel moteur qui manipule la base de données et dirige l'accès à son contenu. De tels dispositifs — souvent appelés base de données — comportent également des logiciels applicatifs, et un ensemble de règles relatives à l'accès et l'utilisation des informations.

La manipulation de données est une des utilisations les plus courantes des ordinateurs. Les bases de données sont par exemple utilisées dans les secteurs de la finance, des assurances, des écoles, de l'épidémiologie, de l'administration publique (statistiques notamment) et des médias.

Lorsque plusieurs choses appelées bases de données sont constituées sous forme de collection, on parle alors d'une banque de données (en anglais : data bank).

Le système de gestion de base de données est une suite de programmes qui manipule la structure de la base de données et dirige l'accès aux données qui y sont stockées. Une base de données est composée d'une collection de fichiers ; on y accède par le SGBD qui reçoit des demandes de manipulation du contenu et effectue les opérations nécessaires sur les fichiers. Il cache la complexité des opérations et offre une vue synthétique sur le contenu. Le SGBD permet à plusieurs usagers de manipuler simultanément le contenu, et peut offrir différentes vues sur un même ensemble de données.

Méthodologie pour la gestion et le stockage des données

Généralités

Les données (data) sont à la fois le contenu de la fiche de chaque ancêtre, et aussi le contenu de chaque fiche de chacun des actes d'un ancêtre. Pour ce qui est du stockage des actes (3 par personne) nous avons réfléchi sur sa forme, ou c'est du papier dont le nombre va augmenter au fur et à mesure de la croissance du nombre de feuilles et de branches de l'arbre (le nombre d'ancêtres) et la gestion va devenir hyper compliquée sans méthodologie, car parmi les centaines de feuilles ça va être très difficile de les classer et surtout de les retrouver. Leur nombre va devenir une dépense incroyable en termes d'achat de papier, d'imprimante et des cartouches d'encre, des classeurs de stockage pour l'archivage et un casse-tête quand il va falloir classer un nouvel acte et surtout le retrouver facilement. Nous avons balayé tout cela pour trouver la bonne solution, qui doit être simple dans la gestion et le stockage (archivage) et relativement peu coûteuse avec la gestion des métadonnées.

Les métadonnées

Une métadonnée (mot composé du préfixe grec méta, indiquant l'autoréférence ; le mot signifie donc proprement « donnée de/à propos de donnée ») est une donnée servant à définir ou décrire une autre donnée quel que soit son support (papier ou électronique). Un exemple type est d'associer

à une donnée la date à laquelle elle a été produite ou enregistrée, ou à une photo les coordonnées GPS du lieu où elle a été la photo a été prise.

Le logiciel de gestion des actes

Ce logiciel est contenu dans le pack Microsoft Office Famille et Étudiant, il s'agit de « **OneNote**¹⁴ » qui est un logiciel qui permet facilement de gérer les actes de manière à pouvoir à la fois les créer et facilement les retrouver pour les modifier ou les compléter.

Le stockage et la sauvegarde des données

Le stockage est effectué en direct sur le disque dur de l'ordinateur portable à l'aide de OneNote et à la fois sur **OneDrive** (le Cloud¹⁵ fournit avec le pack office de Microsoft) et sur les serveurs de geneanet.org. Nous pouvons facilement remarquer que la sauvegarde s'effectue en trois endroits très différents : la sécurité des données est effectuée !

La quantité stockée par personne au niveau des trois actes est de 3Mo au maximum (ce qui n'est pas une limite).

Le formatage ou codage des données GEDCOM

Le format informatique du contenu de chaque champ d'une fiche de chaque ancêtre est une norme internationale qui se nomme le format GEDCOM.

GEDCOM (acronyme de genealogical data communication, « communication de données généalogiques ») est une spécification pour l'échange de données. Développée par les Mormons, le format GEDCOM est plus particulièrement utilisé en généalogie pour permettre l'échange de données entre plusieurs systèmes ou logiciels de généalogie, notamment celui développé par l'Église dénommé Personal Ancestral File (PAF). Il permet d'avoir des enregistrements concernant :

1. chaque personne d'un arbre généalogique
2. chaque famille
3. chaque événement (Wikipédia)

Notre système de codage pour gérer les fiches

Généralités

Pour retrouver un fichier dans une base de données, il est nécessaire de bien connaître les pièges des bases de données et de faire en sorte que les noms des fichiers soient bien nommés pour être facilement reconnus et donc retrouvés de manière imparable et sûre à 100 %.

Détails de notre codage

Il faut codifier le nom de la fiche de l'acte et le nom du fichier de la photo (image) de l'acte de manière coordonnée :

1. le nom de la fiche :
AD ° 12/02/1726 B COM vue 12/71 dans OneNote et GENEWEB (Gallard)

¹⁴ OneNote est un logiciel de notes très pratique pour gérer la base de données constituée des 3 fiches des actes d'un ancêtre.

¹⁵ Cloud mot anglais (cloud) qui signifie « nuage » pour symboliser « les serveurs de données » qui sont très loin. (Donc pas dans notre PC mais ailleurs d'où une très bonne sécurité des données).

2. Le nom du fichier de la photo :
AD35°12021726BCOMvue12_71 dans OneNote et GENEWEB (Gallard)

La différence entre les deux, est tout simplement la suppression des signes interdits, car refusés dans l'identification du nom des fichiers dans une base de données, avec l'ajout après « AD » dans le nom du fichier de la photo, du chiffre désignant le département. Nous découvrirons plus en détails tout ceci lors de l'étude de l'utilisation des logiciels GENEWEB et OneNote.

Signes employés en généalogie

Il existe quelques symboles internationaux en Généalogie, qui nous aident véritablement :

- ° (degrés) symbolise une naissance ou un baptême.
- x symbolise un mariage (religieux ou civil).
- + symbolise un décès ou une sépulture.

Sauvegarde de l'Arbre généalogique

Généralités

En plus de la sauvegarde des données (data) que nous avons déjà vues, il est maintenant normal de pouvoir stocker l'arbre tout entier, car c'est quand même le plus important !

Sauvegarde (backup) de l'arbre

Il suffit d'aller sur votre arbre en ligne dans geneweb (que nous étudierons plus loin) et d'effectuer une exportation d'une copie au format GEDCOM de l'arbre sur notre disque dur. Pour ma part la sauvegarde s'effectue souvent en deux formats, une au format GEDCOM (.ged) et une au format **Geneweb**¹⁶ (.gw). Le tout pesant environ 5,5 Mo, j'importe les deux fichiers sur mon disque dur, les deux fichiers étant compressés, je fais une extraction (décompression) vers mon répertoire spécifique. La redondance existe bien puisque le fichier de l'arbre est à la fois en ligne et sur le disque dur, nous pouvons en plus les copier sur une clé USB de sauvegarde ou bien les envoyer vers Dropbox ou iCloud ou OneDrive¹⁷.

¹⁶ **Geneweb** Nom du logiciel de généalogie gratuit inclus dans « Geneanet.org », celui-ci est le plus complet et le plus stable dont nous suivrons l'étude un petit plus loin dans l'initiation à la généalogie.

¹⁷ Dropbox ou iCloud ou OneDrive : les trois mots indiquent le nom de plusieurs clouds.

Les premiers documents nécessaires

Généralités

Et oui maintenant il faut faire le grand pas (vers nous) !

Il faut créer votre arbre et comme tout arbre, il lui faut une souche, cette souche c'est vous, la base de l'arbre, d'ailleurs la comparaison avec un arbre véritable est toujours d'actualité car les racines de cet arbre sont vos descendants, et oui vous êtes un ancêtre de l'arbre pour ceux qui sont venus après vous. Votre place sur votre arbre possède un nom en généalogie : vous êtes le « de-cujus » de l'arbre, la base et le propriétaire de l'arbre.

Les papiers nécessaires pour débiter un Arbre

Les papiers nécessaires pour démarrer la construction de votre arbre généalogique sont les suivants. Bien entendu une photocopie ou bien un papier sur lequel sont écrites les données recherchées dans les documents décrits ci-dessous :

1. Vos actes de naissance et de mariage(s) et/ou de divorce(s).
2. Les actes de naissance et de mariage(s) et/ou de divorce(s) de votre épouse/époux.
3. Les actes de naissance et de mariage(s) et/ou de divorce(s) et de décès de votre Père si celui-ci est décédé.
4. Les actes de naissance et de mariage(s) et/ou de divorce(s) et de décès de votre Mère si celle-ci est décédée.
5. Les actes de naissance et de mariage(s) et/ou de divorce(s) et de décès de votre Grand-père et Grand-mère Paternel(le)
6. Les actes de naissance et de mariage(s) et/ou de divorce(s) et de décès de votre Grand-père et Grand-mère Maternel(le)
7. Tout autre document comme les livrets de famille, carte d'identité des ancêtres etc.

Bien entendu ces actes-là sont là pour pouvoir récolter les données nécessaires afin de créer les premiers éléments de votre arbre. De plus ces données, protégées par la loi sont confidentielles. En effet toutes les données d'un arbre sont masquées au public sur une période de - 100 ans en arrière, que vous pouvez ramener à -75 ans.

Les documents à Consulter (Généanet)

Si l'état-civil et les registres paroissiaux sont bien évidemment les documents les plus utiles aux généalogistes, ils ne constituent bien souvent qu'un "squelette" qui permet de voir la composition d'une famille : des noms, des dates et des lieux, parfois des professions, mais pas de quoi appréhender le quotidien de nos ancêtres.

Certains documents sont plus facilement consultables que d'autres, surtout depuis qu'on les trouve sur des sites d'archives sur Internet.

Les recensements

Le recensement de population, tel qu'il est pratiqué en France, présente, outre son intérêt initial dans le domaine des statistiques, un intérêt non négligeable pour le généalogiste.

En effet, dans l'un et l'autre cas, la Liste nominative de la population, document de synthèse consultable par tous, que ce soit dans les archives communales ou les archives départementales

(selon les aléas de conservation de ces listes dans les deux types d'archives), indique pour chaque individu recensé divers renseignements soit susceptibles d'apporter un éclairage particulier sur la vie du ménage étudié (par exemple présence d'enfants placés en nourrice, ou d'apprentis logés à demeure, sans parler des possibles relations de voisinage...). On y trouve l'adresse du foyer, souvent précise dans les grandes villes, les lieux de naissances, éléments fondamentaux si l'on n'a pu les trouver via les registres d'état-civil.

Comme tous documents d'archives, les recensements doivent être utilisés avec esprit critique. Des comparaisons méthodiques ont révélé une fréquence élevée de divergence entre ces informations et celles fournies par l'État civil, en particulier pour les prénoms des enfants. Si cela peut se comprendre puisque leur rédaction est bien ultérieure aux époques de naissance, il y a des erreurs manifestes telles que l'attribution du nom du mari à son épouse, en particulier quand elle devient veuve ou la confusion entre la nationalité et le pays de naissance. Les données recueillies doivent donc être confrontées entre elles et avec d'autres sources.

Les registres matricules

Pour les périodes récentes (à partir de 1875), les registres matricules donnent le parcours complet d'un ancêtre sous les drapeaux, autrement dit la quasi-totalité des hommes. Y sont mentionnées les blessures, décorations, condamnations ou récompenses, et bien entendu toutes les affectations et batailles en période de guerre. Ils sont établis par cantons, selon domicile de l'appelé, à l'âge de 20 ans.

Les tables de successions et absences

Souvent ignorées par les débutants, les tables de succession, établies depuis 1825, peuvent aider considérablement le généalogiste en cas de piste bloquée. Ces tables, conçues pour contrôler les successions laissées par les défunts, répertorient tous les décès, y compris ceux des enfants. On y trouve le nom, prénom, l'âge, la profession, le domicile et la date du décès, ainsi que la mention des héritiers (nom, prénom, profession, domicile), le détail des biens laissés avec leur valeur, enfin la date de déclaration et du paiement des droits, et des observations éventuelles.

Elles sont classées par bureaux d'enregistrement (regroupant plusieurs communes), puis par l'initiale du nom (de A à Z), et par date de l'enregistrement du décès (pouvant aller jusqu'à plusieurs mois après) à l'intérieur de chaque lettre. L'intérêt de cette recherche réside dans la certitude d'y trouver facilement un ancêtre dans une commune avoisinante : on a vite fait de consulter plusieurs bureaux et donc de couvrir des dizaines de communes. De plus, la mention des héritiers permet de faire des recherches en généalogie descendante, en sus de voir qui était vivant à quelle date. Et au final, on peut estimer le niveau social du défunt en fonction de ce qu'il laisse derrière lui.

Les archives notariales

La liste des documents qui peut être utile à une généalogie serait sans fin, mais la série incontournable une fois qu'on a exploité les registres ou les documents mentionnés précédemment est sans conteste possible celle des archives notariales.

Les notaires intervenaient autrefois à tout moment dans la vie d'un individu. Contrats d'apprentissage ou de travail, contrats de mariage, contrats de location ou de vente, testaments, inventaires après décès, etc. : au total près de cent cinquante types d'actes différents coexistent.

De fait, rien n'échappait au notaire qui était beaucoup plus présent dans la vie de nos ancêtres que

dans la nôtre et vous trouverez pratiquement toujours, dans leurs archives, des documents concernant vos ancêtres.

Les archives les plus récentes sont conservées par les notaires eux-mêmes, mais seules les personnes concernées et leurs descendants peuvent y avoir accès si elles ont moins de cent ans (en réalité, le notaire a les pleins pouvoirs pour décider s'il peut vous permettre de consulter ses archives, même très anciennes). Les autres sont librement consultables aux archives départementales, à condition qu'elles y aient été versées, ce qui n'est pas toujours le cas...

Les autres types d'archives

- Les listes électorales : ne concerne que vos ancêtres les plus aisés (quand le suffrage universel n'existait pas !), et donne une bonne idée de leur niveau social,
- Les archives militaires pourront vous apporter des éléments précieux sur la vie d'un ancêtre soldat, son parcours, les batailles auxquelles il a participé,
- Les archives hospitalières qui concernent tant les malades que le personnel hospitalier vous replongeront dans les tourments d'une époque où une maladie aujourd'hui bénigne pouvait conduire à la mort.
- Les archives judiciaires sont probablement les plus émouvantes, car elles replacent vos ancêtres dans leurs moments de vie les plus tumultueux : de la bagarre au cabaret jusqu'à l'assassinat en passant par les litiges sur les limites de propriété, les vols ou escroqueries, qu'ils soient victimes ou bourreaux vous trouverez souvent des témoignages écrits sous la dictée, seuls moyens véritables d'entendre "parler" vos ancêtres avec leurs propres mots.
- les compte-rendu de délibérations du Conseil Municipal, depuis le XIXe siècle, vous permettront de connaître les préoccupations des habitants du village. Ce sont des éléments précieux, pour ne pas dire fondamentaux qui vous aideront à reconstituer l'environnement de vos ancêtres... sans compter qu'ils y seront peut-être cités, soit comme indigents, soit comme témoins dans diverses affaires, soit qu'ils aient même été membres du conseil municipal, les possibilités sont variées.

Les Archives Départementales (AD)

Les Archives Départementales sont depuis peu toutes numérisées et gratuites, pour y accéder en ligne le plus important est de connaître l'URL de chaque site. **Voici le seul lien (URL¹⁸)** d'où l'on a accès directement sur chacune des AD de France :

http://fr.geneawiki.com/index.php/Archives_d%C3%A9partementales_en_ligne

Récrivez-le dans la barre d'adresse de votre client web (internet Explorer, Chrome etc.), n'oubliez pas de sauvegarder cette URL dans les favoris (onglets etc.) de votre explorateur.

La numérotation SOSA des Ancêtres directs

Généralités (Wikipédia)

La numérotation de Sosa-Stradonitz est une méthode de numérotation des individus utilisée en généalogie permettant d'identifier par un numéro unique chaque ancêtre dans une généalogie ascendante. Elle fut mise au point par le franciscain et généalogiste Jérôme de Sosa en 1676 en reprenant en cela la méthode publiée à Cologne en 1590 par Michel Eyzinger qui avait déjà utilisé ce système de numérotation. Cette méthode fut reprise en 1898 par Stephan Kekulé von Stradonitz. Ce généalogiste popularise la méthode à l'aide de 79 tableaux d'ascendance de souverains européens et de leurs conjoints.

Les anglophones et germanophones connaissent cette méthode sous le nom de système de numérotation de la table des ancêtres ou méthode Eyzinger ou méthode Sosa ou méthode Sosa-Stradonitz.

Cette numérotation est aujourd'hui universellement reconnue par les généalogistes et la majorité des logiciels de généalogie est compatible. Par extension, les généalogistes parlent de lignée ou de branche Sosa et d'individus Sosa à propos d'individus portant cette numérotation et donc ascendants directs de l'individu racine étudié.

La numérotation de Sosa-Stradonitz (Gallard)

Cette méthode permet donc à coup-sûr de construire l'ossature de l'arbre (les ancêtres directs ou lignée) en voici le détail :

- **Les hommes portent un numéro pair** (sauf le de-cujus¹⁹ si celui-ci est un homme)
- **les femmes un numéro impair.**

Le de-cujusⁱ, ici c'est vous, est la souche de l'arbre, il porte toujours le même N° Sosa : le N° **1**

(homme ou femme) car son père sera tjrs le N° **2**, soit **1** x 2, ce qui nous donne le double, sa mère le N° **3**, soit **2** + 1, une addition + 1 avec le N° de son mari. Le Grand-père sera donc le N° **4** et ainsi de suite pour chaque génération ascendante.

¹⁸ URL (Uniform Ressources Locator) ou Link en anglais, signale tout simplement « un lien vers »

¹⁹ De-cujus est employé en généalogie pour désigner la souche de l'arbre familial généalogique

Exemple de numérotation SOSA ou ligne directe (lignée)

		Génération														
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Sosa 1	2. Père	4. Grand-père paternel	8	16	32	64	128	256	512	1024	2048	4096	8192	16384	32768	65536
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		9	19	39	79	159	319	639	1279	2559	5119	10239	20479	40959	81919	
	5. Grand-mère paternelle	10	20	40	80	160	320	640	1280	2560	5120	10240	20480	40960	81920	
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		11	23	47	95	191	383	767	1535	3071	6143	12287	24575	49151	98303	
3. Mère	6. Grand-père maternel	12	24	48	96	192	384	768	1536	3072	6144	12288	24576	49152	98304	
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		13	27	55	111	223	447	895	1791	3583	7167	14335	28671	57343	114687	
	7. Grand-mère maternelle	14	28	56	112	224	448	896	1792	3584	7168	14336	28672	57344	114688	
-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
	15	31	63	127	255	511	1023	2047	4095	8191	16383	32767	65535	131071		

Que trouver dans chaque acte ? (Gallard)

L'acte de Naissance/Baptême

Dans cet acte on doit trouver pour le nouveau-né, son ou ses prénom(s), les nom et prénom(s) du père et de la mère ainsi que les nom et prénom(s) des parrains et marraines et des témoins ainsi que le lieu et le nom de la paroisse.

L'acte de Mariage

Dans cet acte on trouve les nom et prénom(s) des parents du marié et de la mariée, ainsi que leur paroisse d'origine et de même pour les présents et les témoins ainsi que le lieu et le nom de la paroisse.

L'acte de Décès/Sépulture

Dans cet acte on trouve les nom et prénom(s) du décédé, son âge approximatif au décès (ce qui nous permet d'en déduire à peu près l'année de sa naissance), ainsi que le lieu et le nom de la paroisse et des infos sur les témoins ou présents. Quelques fois nous trouvons le nom de l'époux ou de l'épouse ainsi que les identités des enfants si ceux-ci sont présents à l'inhumation.

Bien sûr la richesse du contenu de ces actes varie suivant l'époque, la région et surtout du curé qui le rédige quant à l'écriture et l'orthographe, le tout par rapport à notre époque. Au fur et à mesure du temps le contenu part du minimum – du style : « untel est décédé le 23 juillet 1552 » (16^{ème} siècle) - aux plus riches en détails à partir de la révolution en 1789 jusqu'à nos jours.

Bibliographie

Gallard, E. (s.d.).

Généanet. (s.d.).

Wikipédia. (s.d.).